

**DELIBERATION N° 18/080 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LA CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES BESOINS  
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE****SEANCE DU 29 MARS 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt neuf mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 mars 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Mattea CASALTA à M. Paul MINICONI  
M. Marcel CESARI à Mme Paola MOSCA  
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI  
Mme Julie GUISEPPI à M. François BENEDETTI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Muriel FAGNI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU** l'avis du Comité technique du Conseil Départemental de Haute-Corse en

date du 13 décembre 2016,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** la création sur le fondement de l'article 3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois non permanents, mentionnés ci-dessous pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité :

#### Etablissement thermal de Pietrapola :

Quantité	Poste	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
1	Directeur	Attaché territorial IB 672 - 8 <sup>ème</sup> échelon	Temps complet Du 23/04 au 31/12/2018
1	Agent d'entretien	Adjoint technique IB 362 - 8 <sup>ème</sup> échelon	TNC 50 % Du 23/04 au 30/11/2018
1	Agent d'accueil	Adjoint administratif IB 362 - 8 <sup>ème</sup> échelon	Temps complet du 23/04 au 30/11/2018
1	Hydrothérapeute	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe IB 430 - 8 <sup>ème</sup> échelon	Temps complet du 23/04 au 30/11/2018
1	Masseur bien être	Adjoint technique IB 352 - 5 <sup>ème</sup> échelon	TNC 50 % Du 26/04 au 30/11/2018
1	Infirmier	Infirmier en soins généraux de classe normale IB 588 - 6 <sup>ème</sup> échelon	Temps complet Du 23/04 au 30/11/2018
1	Kinésithérapeute	Technicien paramédical de classe normale IB 631 - 8 <sup>ème</sup> échelon	Temps complet Du 23/04 au 30/11/2018

**RETIENT** les horaires suivants d'ouverture de l'établissement pendant la saison, du 24 avril au 30 novembre 2018, du lundi au samedi, selon le tableau ci-dessous :

ACTIVITE	HORAIRES
Ouverture des thermes	7 heures
Séance curiste rhumatologie	7h30 - 12h00
Pause repas	12h30 - 13h15
Reprise de l'activité curiste rhumatologie	13H30 - 14H30
Activité bien être	14h30 - 19h00
Fermeture des thermes	20 heures

**ACTE** les horaires de travail suivant des agents :

- pendant la période d'ouverture du site, les horaires sont organisés selon un planning journalier en fonction des missions de chacun et de l'intensité de l'activité sur une base de 39 heures par semaine du lundi au samedi.

Ces postes sont des emplois non permanents. Les crédits sont inscrits au budget de l'établissement et seront imputés au chapitre 012 fonction 021.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** la création sur le fondement de l'article 3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, des emplois non permanents, mentionnés ci-dessous, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité:

Site archéologique de Cucuruzzu :

Quantité	Poste	Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
3	Agent d'accueil et de surveillance	Catégorie C / échelle C1 IB 347 - 1 <sup>er</sup> échelon	Temps complet Du 01/04 au 31/10/2018

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** la création sur le fondement de l'article 3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois non permanents, mentionnés ci-dessous, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité :

Gîtes du Parc Naturel de Ghignu :

Quantité	Poste	Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
1	Gardien	Adjoint technique IB 407 - 11 <sup>ème</sup> échelon	Temps complet Du 01/05 au 15/10/2018

Ces postes sont des emplois non permanents. Ils sont inscrits au budget et seront imputés sur le chapitre 930 - fonction 021 - programme N6161 de la Collectivité de Corse.

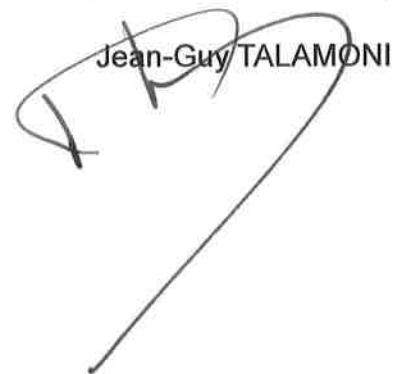
**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 29 mars 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES BESOINS DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20180329-07208-DE
<b>Identifiant interne</b>	07208
<b>Date de réception par la préfecture</b>	6 avril 2018
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	29 mars 2018
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	4.2

[Fermer](#)